

Résolution 592

Pour la sécurité, l'environnement et le respect de la volonté populaire: halte aux « gigaliners », pas de 60 tonnes sur les routes suisses !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la décision de l'Union européenne d'autoriser, à titre d'essai, la circulation de camions de 60 tonnes – ou « gigaliners » – en Europe ;
- le caractère extrêmement polluant de ces véhicules ;
- le danger que représentent ces engins pour les autres usagers de la route ;
- la volonté du peuple suisse, clairement exprimée le 20 février 1994, de transférer le trafic de marchandises de la route au rail,

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès du Conseil fédéral pour que

- la circulation des camions de 60 tonnes reste interdite en Suisse ;
- le Conseil fédéral intervienne auprès de l'Union européenne pour éviter la prolongation de l'expérience menée avec ces « gigaliners » ;
- la longueur et le poids maximaux pour les camions soient réintroduits dans la loi fédérale sur la circulation routière,

invite le Bureau du Grand Conseil

à transmettre la présente résolution aux Chambres fédérales, en tant qu'initiative cantonale.